



La lettre



CARREFOUR de la DÉFENSE

OCTOBRE 2018

EDITO



Dernièrement le général Philippe César Baldi attirait l'attention des réservistes citoyens du Cher, sur le vide qui va apparaître prochainement entre les différentes générations d'anciens combattants.

Les anciens de 1940/45 nous quittent, les anciens d'Indochine et d'Algérie commencent à s'effacer. Dans le même temps, les anciens combattants issus des OPEX se font discrets, différant pour quelque temps encore leur appartenance à des associations.

10 000 sections d'anciens combattants pourraient ainsi disparaître ces prochaines années. Et l'on peut légitimement s'en inquiéter d'autant que le devoir de mémoire s'en trouvera affecté.

Et puis il est permis de s'interroger sur le devenir des drapeaux des sections ainsi dissoutes. Vont-ils finir roulés à jamais dans les greniers de nos mairies ?

Seront-ils livrés à la poussière et à l'appétit des rongeurs ?

On est en droit de s'interroger.

Mais élus et passeurs de mémoire ne pourront se résigner à pareille injustice. Le général Baldi en est le premier convaincu. Aussi ces drapeaux ne pourraient-ils pas trôner dans le bureau du Maire ? En salle du Conseil municipal ? Dans tout autre lieu ouvert au public ? Et... pourquoi pas au sein des écoles ! Et si une photo de groupe, même quelque peu jaunie de ces anciens s'affichait à leurs côtés, la mémoire y gagnerait et le respect à l'égard de ces hommes qui ont défendu nos couleurs, nos libertés et nos valeurs en serait grandi et perpétué...

Cdt (rc) Philippe Pintaux
Directeur du Carrefour de la défense du Cher

BREVES...

- ☀ **4 000 postes civils** sont à pourvoir au sein du ministère des Armées, dans tous les domaines, dans tous les métiers, partout en France

Qu'on se le dise !

- ☀ Le journal de la Défense (#JDEF), diffusé tous les dimanches à 19 h 30 sur la chaîne LCP vous propose de découvrir les bâtisseurs du désert.

Les enjeux stratégiques d'ici 2030 pris en compte dans le prochain budget de la France.

Le 13 juillet dernier, le Président de la République promulguait la loi n° 2018-607 de programmation militaire 2019-2025. Le projet de loi de finances 2019 en intègre les premières mesures

Dès son élection en mai 2017, le Président de la République a demandé à la ministre des Armées, Florence Parly, de conduire une revue stratégique de défense et de sécurité nationale venant alimenter une nouvelle loi de programmation militaire.

En octobre 2017 étaient remises au Président de la République les conclusions de cette revue. On pouvait y lire :

« Le monde est entré dans une ère de turbulences. Ainsi, la France et l'Europe sont confrontées à des menaces intenses, diversifiées et durables. En particulier, la persistance du risque terroriste, le retour des politiques de puissance et l'affaiblissement de l'ordre international rendent l'environnement stratégique durablement instable et incertain. Dans cet environnement stratégique marqué, en outre, par l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux espaces de conflictualité, nos armées auront dès lors à faire face à des conflits plus durs et des adversaires toujours mieux équipés.

Pour affronter ces menaces et ces défis futurs, le Président de la République a décidé d'une Ambition 2030 pour nos armées. Celle-ci s'appuie sur un modèle d'armée complet et équilibré, capable, de manière soutenable et dans la durée, de garantir le socle fondamental des aptitudes nécessaires à notre défense (dissuader, protéger, connaître et anticiper, prévenir, intervenir). S'appuyant sur la modernisation des armées et sur des coopérations accrues, ce modèle d'armée doit également permettre de garantir notre autonomie stratégique nationale, inscrite

désormais dans la perspective d'une autonomie stratégique européenne. »

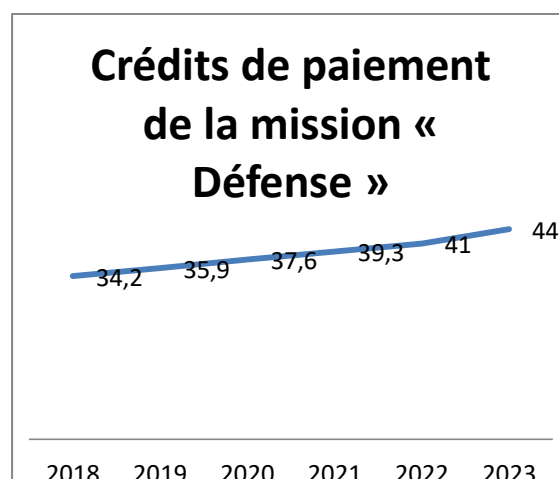
Suite logique de cette réflexion sur le devenir de nos armées d'ici 2030, la promulgation le 13 juillet dernier par le Président de la République de la loi de programmation militaire 2019-2025 portant le numéro 2018-607.

Il ne restait plus qu'à passer des intentions aux actes. C'est chose faite, le projet de loi de finances 2019 (LPF) proposant de porter le budget de la défense à la 35.9 milliards d'euros ainsi qu'un budget pour le monde combattant et le lien Armée-Nation de 2,2 milliards d'euros.

2019, l'année « 1 » de la loi de programmation militaire 2019/2025

Il s'agit de la première marche de la loi de programmation militaire 2019-2025. L'effort financier est celui qui avait été annoncé par le Président de la République et entame la régénération des petits équipements et gros matériels militaires. Ce budget place également les hommes et les femmes du ministère au cœur de son action avec la poursuite du Plan Famille.

Il s'agit d'un budget sincère avec une provision « OPEX » de 850 millions d'euros, soit 200 millions d'euros de plus que l'année dernière.



En milliards d'€uros

Chiffres-clés :

- 35,9 milliards d'euros de budget.
- Une hausse de 1,7 milliard d'euros.
- 19,5 milliards d'euros consacrés à l'investissement (commandes et livraisons)
- 450 emplois créés, principalement dans les domaines clés du renseignement, du cyber et du numérique.
- 4,2 milliards d'euros consacrés à l'entretien des matériels (Maintien en condition opérationnelle).
- Des livraisons dans les forces dès 2019 : 25000 gilets pare-balles, 89 véhicules blindés Griffon, 8000 fusils d'assaut HK416, 10 hélicoptères NH 90, une frégate multi missions, un patrouilleur (PLG), un bâtiment multi missions (B2M), 6 drones Reaper, un avion A400M, 2 avions C130J, un avion MRTT.

Deuxième budget de l'État, le ministère des Armées emploie 270 000 personnels civils et militaires, intervient militairement au Sahel et au Levant, est un acteur économique central de nombreux territoires, travaille avec plus de 26 000 PME et exerce son expertise sous les mers jusque dans l'espace. Chargé de la défense du territoire national, de la lutte contre le terrorisme et de la défense des intérêts vitaux de la Nation, le ministère des Armées est doté d'un budget de remontée en puissance afin de pouvoir répondre aux missions qui lui sont confiées.

Action vers la Jeunesse :

Bac Pro Aéronautique

Placé sous la tutelle du lycée militaire d'Autun mais implanté sur le site des Ecoles Militaires de Bourges, le CETAT (Centre d'Enseignement Technique de l'Armée de Terre) accueille la première promotion d'élèves BAC Pro Aéro. Cette nouvelle formation spécifique dispensée

en trois ans tente de répondre aux besoins de l'ALAT afin d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle de ses unités.



Ils ont été reçus le 10 septembre 2018 aux Ecoles mais ont rejoint rapidement le Lycée Militaire d'Autun, pour recevoir leur paquetage, les premiers rudiments d'instruction militaire et effectuer quelques jours de cohésion

Le 17 septembre 2018, le groupe d'élèves VDAT (Volontaires de l'Armée de Terre) a été présenté au GRETA Berry qui assure la formation académique dont les cours ont débuté le 24 septembre 2018 pour une 1ère Baccalauréat Aéronautique.

Informés par les CIRFA et recrutés par la Sous-Direction Recrutement (SDR), la première promotion se compose de 21 jeunes, venus de toutes les régions de France, dont 2 sont du Cher.

Ils ont entre 16 et 18 ans, avec des parcours scolaires très hétérogènes : secondes générales, 1ère STI ou S. Deux élèves sont déjà titulaires d'un Baccalauréat.

Cependant, un premier point commun, très concret, les réunit : la passion de la mécanique.

Un second point d'encrage, appartenant à un rêve d'enfant que chacun nourrissait depuis longtemps : l'univers de l'aéronautique.

Enfin, un troisième point de repère, relevant de la nécessité d'adhérer à des valeurs fortes : l'engagement au service de son pays.

Ce défi mené tambour battant depuis le début de l'année 2018 voit, malgré la contrainte des délais, le projet se concrétiser. Outre sa situation centrale, le choix de Bourges se justifie par l'importance de son plateau technique et sa forte capacité logistique. En effet, à l'avenir, le centre est appelé à augmenter ses effectifs et sans doute se diversifier.

Après deux années de formation professionnelle ces jeunes soldats seront formés sur les appareils en service dans l'ALAT puis comme sous-officiers à Saint Maixent afin d'être prêts à l'emploi à l'horizon 2021.

Le temps de la formation pour ces apprentis avioniques, futurs sous-officiers de l'Armée de Terre a maintenant commencé.



Lieutenant-colonel Erick HENON

Chef de centre CETAT Bourges – Lycée militaire d'Autun



L'agenda d'octobre du carrefour de la défense.

- ✚ 1er octobre – Cérémonie pédagogique et visite des Ecoles Militaires de Bourges par le Lycée Vauvert.



- ✚ 2 et 16 octobre interventions auprès des missions locales de Bourges et d'Aubigny-sur-Nère dans le cadre de la « Garantie Jeunes »



- ✚ 19 octobre – Conférence du Commandant (rc) Jacques Chollet et de Bernadette Bureau-Cracco à Mehun-sur-Yèvre



La correspondance d'un poilu de Mehun-sur-Yèvre avec son épouse. La vie de cette commune durant la Grande Guerre.

- ✚ 3, 5, 12 et 20 octobre – Conférences du Commandant (rc) Philippe Pintaux.



1914/1918 La France occupée ou les oubliés de la Grande Guerre.

Les travaux du Conseil Général du Cher durant la Grande Guerre.

6 550 pages de procès-verbaux, rapports... du Conseil Général du Cher durant la Grande Guerre analysées par le Cdt (rc) Jacques Chollet. Il nous en livre les principales décisions.

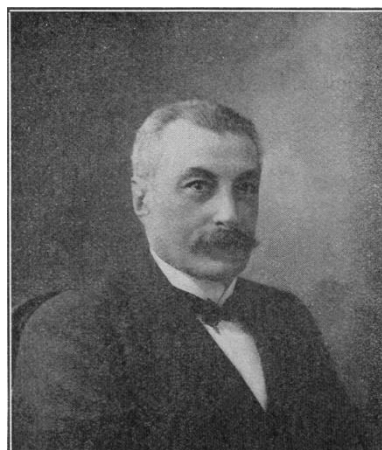
Le Conseil Général (devenu depuis quelques années le Conseil Départemental) est une institution incontournable par ses compétences et sa proximité des communes et de leur population.

Comment a-t-il géré au mieux cette sinistre période ? C'est à travers les 6550 pages de procès-verbaux, des rapports des services préfectoraux, des vœux, des motions des arrondissements, des commissions du CG et des séances plénières ordinaires et extraordinaires qui les ont adoptés (ou non) et actés de 1914 à 1919 que l'on peut se rendre compte de la masse du travail fourni.

En 1914, le Conseil Général était composé de 29 membres représentant les 29 cantons répartis sur 3 arrondissements ; le département comptait 293 communes au lieu de 290 aujourd'hui (depuis Vierzon n'en forme plus qu'une seule)

Le fonctionnement du conseil est fort semblable à celui du Conseil Départemental actuel. Mises à part les sessions extraordinaires, il y a deux sessions par an : l'une au printemps et l'autre à la fin de l'été. Le Préfet y assiste et les Conseillers Généraux ont en leur possession les rapports des différentes directions de la Préfecture

Le Président est Mr Louis Debaune, député du Cher et ancien maire des Aix d'Angillon. Outre le bureau départemental comprenant le Président, 2 vice-présidents et 3 secrétaires, une commission départementale est chargée du suivi des travaux votés lors des sessions.



Louis Debaune – Président du Conseil Général du Cher

Les différentes commissions sont au nombre de 5. Chacune est composée de 7 membres sauf la 5ème commission spéciale pour les chemins de fer qui comprend tous les conseillers (suite à la guerre c'est en 1922 que le chemin de fer aura son plus grand réseau en France : chaque chef-lieu de canton a une gare ...ou veut en avoir une!).

Les autres commissions sont : instruction et hygiène publique; voies de communication ; commerce agriculture et industrie ; terminons par celle qui a toujours le dernier mot : les finances. Parmi les membres de celle-ci on note Henri Laudier qui sera maire de Bourges de 1919 à 1943 et également député de 1919 à 1924 puis sénateur de 1930 à 1940. C'était un orateur brillant et redoutable d'après les comptes rendus.

Puisque l'on parle finances quelques chiffres : d'après l'Insee 1F de 1914 a une valeur d'environ 3,33€. Les dernières pièces circulantes en or ont été frappées en 1914 mais le 30 août on ne peut plus échanger les billets contre des pièces d'or dans les banques. On ne se promène donc plus avec des Napoléons dans les poches !

ANNEE 1914

1ère Session du CG du 18 au 22 mai 1914.

A cette date nous sommes toujours en paix.
Quel est l'ordre du jour ?

* 2 grosses questions : réformes des impôts fonciers (c'est une question toujours d'actualité!) et du chemin de fer ;

*création une ligne téléphonique entre le commissariat de police et la prison du Bordiot et d'une ligne entre la préfecture et la base d'Avord (au 1er juillet 1914 il y avait 976 abonnés au téléphone dans le Cher, 61 communes n'en avaient pas encore vu la couleur ni entendu la tonalité)

*8 écoles sont à acheter ou à construire sur fonds d'Etat. Accord est donné à l'inspection académique pour l'achat d'une machine à écrire !

*installation de l'éclairage électrique au Tribunal civil de Bourges

* distances réglementaires entre les débits de boisson et les édifices publics (déjà!)

*les 55 étalons du Cher ont sailli 3245 juments en 1913 (A noter qu'il faut 5 ans pour faire un cheval apte à la vie militaire, qu'en 1914 l'armée aurait possédé une centaine de véhicules à moteur et 196 000 chevaux : 2/ 3 de selle et le reste de trait) ; ce qui a fait dire, après la guerre, à un certain député Dubois qu'en 14 l'armée sentait le crottin et qu'en 18 elle sentait l'essence.

*motion pour le vote des femmes : repoussée ;

*un accrochage "policé" se produit au sujet de l'emploi des infirmières religieuses dans les hôpitaux : depuis la loi de séparation de 1905 seules les infirmières laïques peuvent être recrutées. La suite mettra tout le monde d'accord....

*on notera une discussion sur la circulation automobile qui posait déjà bien des problèmes : ... « On ne devrait pas dépasser le 40 km/h voire le 30 ! il est certain que si les

autos pouvaient passer indifféremment à droite et à gauche les routes seraient bien moins abîmées... ». !



Henri Laudier – futur maire de Bourges et membre de la commission des Finances

*une dernière question sur la tapisserie des Gobelins ayant pour thème le duc de Berry (actuellement accrochée dans la salle du Duc Jean au Conseil Départemental) ; Cette tapisserie qui vient d'être fabriquée et acquise en partie par le département vient d'être exposée en Belgique puis ira à Lyon : « tout le monde l'aura vue sauf les habitants du Cher !! »

* faut-il que le logement du concierge de l'Abbaye de Noirlac soit muni d'une sonnette ?

*quand on aura étudié le cas de la prison de Sancerre (6 incarcérations en 10 ans !) on aura fait le tour des grands et petits problèmes de l'avant-guerre (la Belle Epoque !) et dont certains sont toujours d'actualité.

Hélas !! Coup de tonnerre à Sarajevo le 28 juin 1914 et c'est la déclaration de guerre du 2 août : début de la Guerre des Frontières avec des pertes terribles, stupéfiantes.... (Il y aurait eu 22000 morts le 23 août...)

2ème session : du 21 au 22 septembre 1914 :

La session commence par des vœux et des salutations patriotiques envers nos troupes et la vaillante armée belge. Puis les premiers problèmes d'organisation dus à la mobilisation sont exposés :

*les diverses assurances contractées par le CG sont reconduites car aucune compagnie ne répond aux appels d'offres réglementaires. De même les emprunts départementaux prévus antérieurement ne sont pas réalisés

*75 aliénés du département de la Seine viennent d'être déplacés à l'asile de Beauregard. Une « vacherie » qui devait y être construite est reportée à la fin des hostilités

*vives discussions sur les allocations aux familles, nécessiteuses ou non, des mobilisés: une personne qui a un livret de caisse d'épargne n'aurait pas droit à une allocation

*achat de vêtements de laine pour les soldats

*les lycées et les collèges de Bourges sont occupés par les militaires ; où faire les cours ? Le lycée de garçons se loge dans l'école des Beaux-Arts (aujourd'hui disparue) les jeunes filles trouvent asile dans les deux plus grandes pièces de la Préfecture.....

A suivre...

La lutte contre les gaspillages déjà d'actualité au tournant des années 1950/1960 !

Découvrez ci-après une notice sur « la valeur des matériels militaires » éditée à la fin des années cinquante.

Pour vous aider dans l'appréciation des valeurs qui y sont mentionnées, nous vous donnons le taux de conversion statistique entre les anciens Francs de 1959 et les €uros d'aujourd'hui :

$$100 \text{ AF} = 1.60 \text{ euros}$$

Tableau des prix des matériels militaires :

| | |
|---------------------|-------------|
| Tente modèle 56 | 250.000 frs |
| Colonne roulante | 900.000 frs |
| Ration conditionnée | 540 frs |

L'Armée utilise des matériels coûteux. Chacun doit savoir que le gaspillage ou le mauvais emploi diminue les moyens mis à sa disposition, car les ressources financières du pays ne sont pas illimitées.

Cette brochure vous donnera une idée des prix des matériels que vous mettez en œuvre.

Gaspillage = Mauvaise alimentation

Il ne s'agit pas de lésiner sur les moyens, mais de ne pas gaspiller. C'est ainsi que votre action, sur le terrain même, tirera le maximum de l'effort financier que la France entreprend ici pour détruire définitivement la rébellion.

Tableau des prix des vêtements :

| | |
|--------------------|-----------|
| Bottes de Drap | 5.500 frs |
| Pantalon de Drap | 3.000 frs |
| Capote de Drap | 2.500 frs |
| Veste de Combat | 2.000 frs |
| Pantalon de Combat | 1.800 frs |
| Chemise | 900 frs |
| Chandail | 1.500 frs |
| Bottespans | 4.800 frs |
| Couverture | 3.500 frs |
| Sac à Dos | 4.000 frs |

Ménage tes effets car ils coûtent cher.

Signature: Auouauiz

Soigne ton arme c'est la sécurité et celle de tes camarades

| | |
|------------------------|----------------|
| F.M. M.A.T. 49 | 16.000 frs |
| Fusil S.A. 7,5 M° 1949 | 45.000 frs |
| F.M. 7,5 M° 24/29 | 98.000 frs |
| A.A. 52 version F.M. | 95.000 frs |
| Mortier de 81 | 296.000 frs |
| 57 S.R. ou 75 S.R. | 672.000 frs |
| 105 H.M. 2 | 7.700.000 frs |
| 90 A.A. | 29.000.000 frs |
| 105 T.F. M° 50 | 17.500.000 frs |
| A.P.T. H.F. 90 M° 52 | 50.000.000 frs |

L'emploi abusif des véhicules

Le bricolage Les imprudences

PERCEPTEUR

coûtent la sueur des autres.

| Modèle | Prix unit. | Capacité |
|------------------|---------------|----------|
| Jeep | 1.000.000 frs | 650 l. |
| Camionnette T.C. | 1.500.000 frs | 600 l. |
| Camion T.C. | 2.500.000 frs | 1800 l. |

Une batterie x 2 rafales = Une Dauphine

| | |
|--|------------|
| Cartouches pour Fusils, Carabines, F.M. et Mitrailleuses légères | 50 frs |
| Grenades à main | 500 frs |
| Grenades à Fusil A.P. | 5.000 frs |
| C.C. Mortiers 81 | 5.000 frs |
| 57 S.R. | 3.500 frs |
| 75 S.R. | 7.500 frs |
| 90 Gun | 20.000 frs |
| 105 H.M. 2 | 15.000 frs |
| Artilles légères à main | 800 frs |
| Artilles légères à fusil | 2.000 frs |
| Explosif le kg | 1.000 frs |

Tableau des prix des piles :

| | |
|----------------|---------------|
| T.R. P.P. 8 | 220.000 frs |
| A.N. P.R.C. 10 | 450.000 frs |
| A.N. G.R.C. 9 | 1.000.000 frs |
| Pla. B.A. 70 | 5.000 frs |
| Pla. B.A. 279 | 3.800 frs |

Use tes piles jusqu'au bout

L'expédition de Suez : parachutage d'hommes et de matériel dans la région de Port-Saïd.

Il y a 62 ans débutait la crise de Suez. Rappel des faits

La crise de Suez est née de la rencontre de plusieurs facteurs. Elle est déclenchée dans le contexte de la guerre froide et du rapprochement de l'Égypte avec l'Union Soviétique. Ce rapprochement est lié à la conclusion du Pacte de Bagdad en février 1955 qui pousse l'Égypte à se tourner vers l'URSS. Les manifestations en sont les ventes d'armes effectuées par la Tchécoslovaquie. L'Égypte renforce son dispositif par la signature d'un pacte militaire en octobre 1955 entre cette dernière, la Syrie, l'Arabie Saoudite rejoints en avril 1956 par le Yémen.

Dans le même temps, dans le cadre de la mise en valeur économique du pays, Nasser souhaite construire un barrage sur le Nil, afin de réguler le fleuve. Cette régulation permettra de répondre aux besoins de l'agriculture et de produire de l'électricité. L'emplacement choisi est Assouan. Pour sa construction, Nasser sollicite l'aide financière et technique des Etats-Unis, mais ceux-ci refusent en raison de l'orientation pro soviétique de l'Égypte et des ventes d'armes en provenance de l'Est. En représailles, Nasser décide de nationaliser la compagnie du canal

de Suez, dont les revenus permettront de financer la construction du barrage d'Assouan.

Juridiquement, la Compagnie est égyptienne dès sa naissance. Tous les actes, traités et conventions l'admettent explicitement, mais le caractère fictif de cette nationalité saute aux yeux : le capital est entièrement étranger ; le conseil d'administration comprend seize Français, dix Anglais, mais seulement cinq Égyptiens ; le siège social est théoriquement à Alexandrie, mais l'administration, la comptabilité, la caisse des titres, la direction générale, sont à Paris ; six septièmes des avoirs de la Compagnie sont investis à Paris, à Londres ou à New-York. L'entreprise, qui est soustraite à la législation, aux règlements douaniers et au contrôle des changes du pays hôte, traite de puissance à puissance avec l'Etat égyptien. A tel point qu'il a fallu engager, en 1956, de longues et laborieuses négociations pour induire la Compagnie à contribuer au développement de la vallée du Nil, à concurrence d'une vingtaine de milliards de francs, échelonnés sur douze ans.



Le 26 juillet 1956, le colonel Nasser procède à la nationalisation de la compagnie du canal de Suez. Une alliance entre la France et la Grande-Bretagne se constitue et un état-major s'installe à Londres, sous les ordres du général Stockwell et de l'amiral Barjot. Le mécompte le plus grave est, en fait, l'attitude des Etats-Unis qui refusent toute forme d'intervention. Désavoués, privés de la protection éventuelle du « parapluie nucléaire » américain, Sir Anthony Eden, chef du gouvernement britannique et M. Guy Mollet, président du Conseil, ne peuvent que céder et renoncer à une intervention. L'affaire rebondit, par l'intermédiaire du rapprochement secret franco-israélien connu sous le nom de protocole de Sèvres.

Au cours des mois suivant la nationalisation du canal, un accord secret est signé entre la France : M Christian Pineau, le Royaume-Uni : Sir Patrick Dean et Israël : M David Ben Gourion à Sèvres. Leur objectif est alors de renverser Nasser et de récupérer le canal. Les protocoles de Sèvres stipulent :

« L'État hébreu attaquera l'Égypte le 29 octobre 1956 dans la soirée et foncera vers le canal de Suez. Profitant de cette agression « surprise », Londres et Paris lanceront le lendemain un ultimatum aux deux belligérants pour qu'ils se retirent de la zone du canal. Si l'Égypte ne se plie pas aux injonctions, les troupes franco-britanniques entreront en action le 31 octobre. »

Cet accord, qui devait rester secret, établit le rôle de chaque partie. Les alliés s'accordent pour qu'Israël s'engage militairement contre l'Égypte, laissant le soin à la France et au Royaume-Uni d'intervenir ensuite, en demandant aux deux belligérants de retirer leurs troupes des rives du canal, puis en menant une intervention militaire franco-

britannique sur Port Saïd, connue depuis sous le nom d'« opération Mousquetaire » L'offensive des Israéliens contre l'Égypte commence le 29 octobre 1956 et l'ultimatum des Franco-britanniques est adressé dès le 30 au matin. Les Américains font condamner par l'ONU les trois protagonistes.



En dépit d'une simple juxtaposition de commandements, les Britanniques exercent l'intégralité de la réalité du commandement avec à chaque niveau, un adjoint français :

- le COMANFOR, commandants de l'opération: le général (GB) Keightley assisté de l'amiral (FR) Barjot ;
- des généraux (GB) Stickwell, commandant, et (FR) Beaufre, adjoint, pour le commandement des composantes terrestres ;
- du vice-air marshal (GB) Barnett commandant, et du général de division aérienne (FR) Brohon adjoint, s'agissant de celui des composantes aériennes ;
- de l'amiral (GB) Slates commandant, et du vice-amiral d'escadre (FR) Lancelot adjoint, pour assurer le commandement des composantes navales.

Une des raisons pour lesquelles le commandement revient aux Britanniques réside dans le fait qu'ils possèdent et mettent à disposition les bases aériennes et navales, notamment celles de Chypre, nécessaires à l'intervention. Selon les généraux français Ély,

Brohon et Beaufre, la France a eu tort d'accepter cette organisation : une telle subordination des Français pouvait en effet hypothéquer leur liberté d'action, surtout en cas de divergences tactiques. Mais cette option avait été avalisée au niveau ministériel.

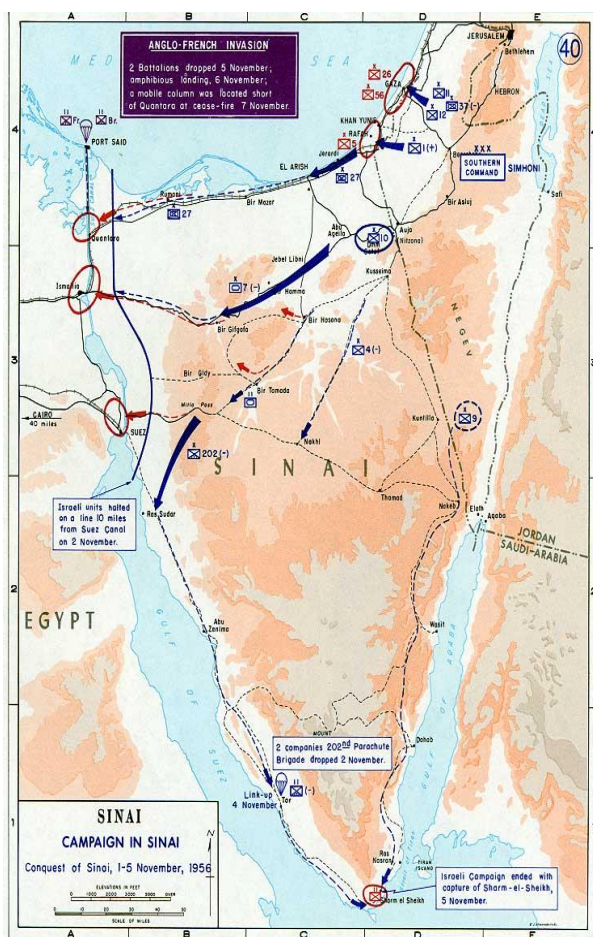
Le 5 novembre, à l'aube, l'opération aéroportée se déroule dans d'excellentes conditions. Les parachutistes anglais et français s'emparent de l'aérodrome de Gamil, près de Port-Saïd et des abords de Port-Fouad. Le lendemain, le débarquement intervient à son tour, avec une extrême facilité. Le seul point noir de la journée est le développement d'une insurrection dans la grande ville de Port-Saïd.

C'est à ce moment, en apparence favorable, que survient la nouvelle stupéfiante du cessez-le feu. La décision vient de Londres, à la suite d'une formidable pression intérieure et extérieure des Etats-Unis et de l'URSS. À peine les paras français et britanniques touchent-ils terre dans la zone du canal que les Soviétiques menacent d'intervenir avec des

fusées intercontinentales à tête nucléaire si l'attaque n'est pas stoppée !

Washington fait alors pression sur ses alliés pour arrêter les frais...

Le gouvernement français ne peut que s'incliner. L'U.R.S.S., qui s'était tenue à l'écart du conflit pétrolier en Iran, appuyait à fond la politique nassérienne ; les Etats-Unis, qui avaient de bonnes raisons pour se ranger du côté de l'Angleterre en Iran, n'en trouvaient curieusement aucune pour rétablir l'influence franco-britannique en Egypte. Pour les Américains, l'internationalisation du canal de Suez risquait pourtant de remettre en cause leur présence sur les bords du canal de Panama et d'ouvrir la voie à de nouvelles revendications soviétiques au sujet de la navigation dans les Dardanelles. La conjonction des intérêts des Super-Grands avait ainsi contribué à assurer le triomphe du président Nasser. Le 22 décembre 1956, sans avoir pu obtenir de garantie, les troupes alliées, remplacées par des contingents des Nations Unies, achèvent l'évacuation complète de la zone nord du canal, tandis que les Israéliens se retirent du Sinaï. En dépit de la victoire territoriale d'Israël, de la France et de la Grande-Bretagne, la crise de Suez se solde par leur échec diplomatique (plusieurs États arabes rompent leurs relations diplomatiques avec la France et la Grande-Bretagne) et par le succès de Nasser. Sur le plan militaire, les troupes franco-britanniques restent dans la région du canal jusqu'en décembre, tandis qu'Israël, en dépit d'après négociations, est obligé de rendre la bande de Gaza et le Sinaï. En mars 1957, l'armée israélienne évacue donc Gaza, qui repasse sous administration égyptienne, et le Sinaï. Israël réussit néanmoins à obtenir la présence de forces de l'ONU le long de la frontière israélo-égyptienne (à Gaza et à Sharm el-Sheikh), positionnées du côté égyptien, ainsi que la



libre circulation dans le golfe d’Akaba. Américains et Russes se sont unis pour faire céder les deux puissances occidentales, qui doivent s’incliner la rage au cœur. En fait, l’échec était inéluctable, les buts avoués et affichés ne correspondaient aucunement aux buts réels, lesquels, en outre étaient divergents entre les nations concernées. Qui plus est, pour intégrer un nouvel allié, israélien en l’occurrence, dans l’opération, les dirigeants franco-anglais durent se livrer à une comédie de conférence internationale digne des plus moyens romans d’espionnage. Avec des effets finaux recherchés aussi différents, la cohérence stratégique se trouvait prise en défaut.

Cdt (rc) Patrice Boisgard



**ÊTRE
RÉSERVISTE
CITOYEN**

Et si vous aussi,
vous deveniez Réserviste Citoyen
de Défense et de Sécurité ?

**In memoriam
Caporal Geoffroy Henry**



Le 4 septembre, à Villeneuve Saint Georges, au cours d’une intervention, le sapeur de 1^{ère} classe de Paris, Geoffroy Henry a été violemment agressé.

Alors qu’ils étaient engagés à domicile pour une mission de secours à personne, trois militaires de la BSPP, dont le sapeur de 1^{ère} classe Geoffroy Henry âgé de 27 ans, et son chef, un sergent âgé de 34 ans, ont été grièvement blessés par un individu auquel ils étaient venus porter assistance. Malgré les premiers secours donnés par son coéquipier ainsi que les soins prodigués par ses camarades et les équipes médicales immédiatement appelées en renfort, le sapeur de 1^{ère} classe (promu au grade supérieur) n’a pu être ramené à la vie.

« La différence entre le possible et l’impossible se trouve dans la détermination »



Gandhi